

Procès-verbal de la séance ordinaire du **conseil d'administration** du Centre de services scolaire des Chic-Chocs, tenue le **9 mai 2022** via la plateforme Zoom. La rencontre est présidée par Madame Julie Pariseau. Madame Josée Synnott, directrice générale par intérim est présente physiquement à la salle de conférence du Centre de services scolaire des Chic-Chocs.

ÉTAIENT PRÉSENTS	Madame Julie Pariseau (présidente) Monsieur J. Antonio Blouin (administrateur) Monsieur André Hughes (administrateur non-votant) Monsieur Yves Galipeau (administrateur) Madame Anik Truchon (administratrice) Madame Cindy Vallée (administratrice) Monsieur Steve Fournier (administrateur) Madame Chantal Dufort (administratrice) Monsieur David Smith (administrateur) Madame Isabelle Gagné (administratrice)
ABSENT(S)	Madame Nadine Côté (administratrice) Madame Alexandra Girard (administratrice) Monsieur Jean-Nicolas Leclerc (administrateur)
PERMANENCE	Madame Josée Synnott (directrice générale par intérim) Monsieur Steven Richard (directeur général adjoint par intérim) Monsieur Yves Marcotte (secrétaire général)
INVITÉ(S)	Monsieur Luc Chrétien Madame Nathalie Cotton Monsieur Martin Roy

1.0 GÉNÉRAL

1.1 *Ouverture de la réunion et constatation du quorum*

La réunion est ouverte sous la présidence de madame Julie Pariseau. L'avis de convocation a été envoyé dans les délais requis et les membres présents forment le quorum. La réunion est donc déclarée régulière et validement ouverte.

1.2 *Présidence et secrétariat de la rencontre*

La présidente, madame Julie Pariseau, agit à titre de présidente de la rencontre et monsieur Yves Marcotte agit à titre de secrétaire.

1.3 *Lecture et adoption de l'ordre du jour*

Madame Pariseau fait la lecture de l'ordre du jour.

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE, par monsieur David Smith **ET APPUYÉE** de monsieur Steve Fournier, il est résolu à l'unanimité,

1.4 Dépôt des formulaires de déclaration d'intérêt

La présidente informe l'assemblée que ce point sera reporté à la prochaine séance pour le dépôt de l'ensemble des formulaires tel que stipulé au règlement sur les normes d'éthique et de déontologie.

1.5 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 22 février 2022

Puisque les documents ont été rendus disponibles dans les délais prescrits, la présidente de la rencontre est dispensée de la lecture des procès-verbaux.

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE, par madame Isabelle Gagné, **ET APPUYÉE** par monsieur André Hughes, il est résolu à l'unanimité,

CA-2205-067

Que le procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

1.5.1 Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 22 février 2022

Madame Josée Synnott, directrice générale par intérim informe les membres du conseil en suivi au point 14.1 (*achat d'une nacelle*) qu'un équipement a été repéré et fera l'objet d'une prochaine inspection. Si l'équipement en question répond aux besoins du centre de formation, celui-ci en fera l'acquisition.

1.6 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 mars 2022

Puisque les documents ont été rendus disponibles dans les délais prescrits, la présidente de la rencontre est dispensée de la lecture des procès-verbaux.

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE, par madame Cindy Vallée, **ET APPUYÉE** par madame Anik Truchon, il est résolu à l'unanimité,

CA-2205-068

Que le procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

1.6.1 Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2021

Aucun suivi.

1.7 Avis public de candidatures pour la formation du comité d'examen

CONSIDÉRANT l'adoption du Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres d'un conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone, par le gouvernement du Québec, en date du 10 mars 2022;

Considérant qu'un comité d'enquête doit être formé afin d'examiner et enquêter sur toute information concernant un potentiel comportement susceptible de contrevenir audit Règlement;

CONSIDÉRANT que le comité doit être composé de trois personnes, nommées par le conseil d'administration, qui ne sont pas des membres du conseil ou des employés du centre de services scolaire;

CONSIDÉRANT que les membres nommés par le conseil d'administration devront désigner, parmi eux, une personne à la présidence du comité;

CONSIDÉRANT que le comité sera accompagné dans ses travaux par le secrétaire général du centre de services scolaire;

CONSIDÉRANT les discussions ayant eu cours lors de la rencontre préparatoire du Conseil d'administration tenue le 25 avril 2022;

CA-2205-069

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE, par monsieur Yves Galipeau, **ET APPUYÉE** par monsieur Steve Fournier, il est résolu à l'unanimité, que :

- le conseil d'administration procède à la publication d'un avis public pour un appel de candidatures pour les postes à combler.
- Que ces nominations à venir soient entériner lors de la prochaine séance du conseil d'administration.

1.8 Règle de fonctionnement du conseil d'administration

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'instruction publique* permet à un centre de services scolaire de procéder à l'adoption d'un règlement concernant les règles de fonctionnement de son Conseil d'administration;

Considérant QUE le Centre de services scolaire des Chic-Chocs souhaite abroger son règlement relatif aux procédures des séances du conseil des commissaires numéro CC-9807-016;

CONSIDÉRANT QUE ce nouveau règlement reflète davantage les modifications apportées à la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de gouvernance et d'éthique;

CONSIDÉRANT les discussions ayant eu cours lors de la rencontre préparatoire tenue le 25 avril 2022;

CA-2205-070

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE, par monsieur David Smith, **ET APPUYÉE** par monsieur Yves Galipeau, il est résolu à l'unanimité, d'adopter les règles de fonctionnement du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Chic-Chocs.

1.9 Période de questions du public

Aucune question du public.

2.0 DIRECTION GÉNÉRALE

Aucun point.

3.0 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES

3.1 Organisation scolaire

La version 1 de la prévision de l'organisation scolaire a été déposée pour information auprès des membres du conseil d'administration.

4.0 SERVICES ÉDUCATIFS AUX ADULTES ET À LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Monsieur Luc Chrétien, directeur des services éducatifs aux adultes et à la formation professionnelle, présente l'état de situation et dépose les calendriers 2022-2023 pour les centres de formation professionnelle.

4.1 **Calendriers 2022-2023 des centres d'éducation des adultes et des centres de formation professionnelle**

CONSIDÉRANT 252 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT la consultation effectuée auprès des instances concernées;

CONSIDÉRANT les discussions ayant eu cours lors de la rencontre préparatoire au CA tenue le 25 avril 2022;

CA-2205-071

SUR PROPOSITION DUMENT FAITE par monsieur J. Antonio Blouin, **ET APPUYÉE** de monsieur Yves Galipeau, il est résolu à l'unanimité d'adopter les calendriers scolaires 2022-2023 des centres de formation, conformément aux documents en annexe :

Programmes	Centre	# Document	Date	Version
Formation générale des adultes (FGA)	Haute-Gaspésie	SEAFP-2122-006	2022-04-27	3
Santé, assistance et soins infirmiers (SASI)	Haute-Gaspésie	SEAFP-2122-007	2022-03-27	3
Secrétariat	Haute-Gaspésie	SEAFP-2122-008	2022-03-27	3
Comptabilité	Haute-Gaspésie	SEAFP-2122-009	2022-03-27	3
Plomberie et chauffage	Haute-Gaspésie	SEAFP-2122-010	2022-03-27	1
Montage de lignes électriques et de télécommunications	Haute-Gaspésie	SEAFP-2122-011	2022-03-27	1
Formation générale des adultes (FGA)	Côte-de-Gaspé	SEAFP-2122-012	2022-04-19	2
Intégration sociale	Côte-de-Gaspé	SEAFP-2122-013	2022-04-19	2
Cuisine (débutants)	Côte-de-Gaspé	SEAFP-2122-014	2022-04-19	2
Cuisine (finissants)	Côte-de-Gaspé	SEAFP-2122-015	2022-04-19	2
ESA (débutants)	Côte-de-Gaspé	SEAFP-2122-016	2022-04-19	2
ESA (finissants)	Côte-de-Gaspé	SEAFP-2122-017	2022-04-19	2
Soudage (débutants)	Côte-de-Gaspé	SEAFP-2122-018	2022-04-19	2
Soudage (finissants)	Côte-de-Gaspé	SEAFP-2122-019	2022-04-19	2
Soudage (intermédiaires)	Côte-de-Gaspé	SEAFP-2122-020	2022-04-19	2
Service de la restauration	Côte-de-Gaspé	SEAFP-2122-021	2022-04-19	2
SASI (accéléré)	Côte-de-Gaspé	SEAFP-2122-022	2022-04-19	2
SASI (débutants)	Côte-de-Gaspé	SEAFP-2122-023	2022-04-19	2
SASI (finissants)	Côte-de-Gaspé	SEAFP-2122-024	2022-04-19	2
Comptabilité	Côte-de-Gaspé	SEAFP-2122-025	2022-04-19	2
Secrétariat	Côte-de-Gaspé	SEAFP-2122-026	2022-04-19	2
Lancement d'une entreprise	Côte-de-Gaspé	SEAFP-2122-027	2022-04-19	2
SASI (finissants 2)	Côte-de-Gaspé	SEAFP-2122-028	2022-04-19	2

5.0 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

Monsieur Martin Roy, directeur du Service des ressources financières, présente les points de ce service.

5.1 *Adoption des règles de répartitions pour l'année 2022-2023*

VU l'article 275 de la *loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT les consultations effectuées au Comité de consultation des ressources (CRR);

CONSIDÉRANT qu'aucune modification n'a été apportée aux documents en annexes;

CONSIDÉRANT les discussions ayant eu cours à la rencontre préparatoire au CA tenue le 25 avril 2022;

CA-2205-072

SUR PROPOSITION DUMENT FAITE par monsieur David Smith, **ET APPUYÉE** de madame Cindy Vallée, il est résolu à l'unanimité d'adopter les Règles de répartition des ressources entre les entités du Centre de services scolaire pour l'année scolaire 2022-2023 et d'adopter les annexes A et B portant respectivement les numéros SRF2122-004, daté du 26 avril 2022, version 1, SRF2122-004A, daté du 26 avril 2022, version 2, et SRF2122-004B, daté du 26 avril 2022, version 1.

5.2 *Réexamen de la proposition portant sur les modifications apportées au règlement relatif à la compensation des frais de déplacement et de représentation*

CONSIDÉRANT l'adoption du Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres d'un conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone, par le gouvernement du Québec, en date du 10 mars 2022;

CONSIDÉRANT la résolution adoptée en séance extraordinaire le 29 mars 2022 et consignée au procès-verbal de ladite séance;

CONSIDÉRANT le réexamen de la question en toute conformité avec les règlements sur les normes d'éthique et de déontologie;

CONSIDÉRANT le retrait au procès-verbal de la proposition adoptée en séance extraordinaire du 29 mars 2022;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil d'administration de reprendre l'étude de la question de la modification au règlement relatif à la compensation des frais de déplacement et de représentation;

CONSIDÉRANT que la mise à jour du règlement relativement au taux pour kilométrage n'a pas été effectuée depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT que le prix à la pompe a augmenté de manière significative pour atteindre au prix moyen de 1,827 \$/L le 22 mars 2022;

CONSIDÉRANT que le centre de services désire s'arrimer à la directive sur les frais remboursables lors d'un déplacement et autres frais inhérents du Conseil du Trésor du Québec;

CONSIDÉRANT que l'indemnité de kilométrage de la directive du Conseil du Trésor est de 0,52\$/km jusqu'à 8 000 km parcourus et de 0,465\$/km pour les kilomètres dépassant 8 000 km;

CONSIDÉRANT que l'impact financier est estimé entre 30 000\$ et 40 000\$;

CONSIDÉRANT les discussions ayant eu cours lors de la rencontre préparatoire du Conseil d'administration tenue le 25 avril 2022.

Les membres du conseil d'administration qui sont employés du centre de services scolaire, Madame Isabelle Gagné, Madame Cindy Vallée et Monsieur David Smith se sont retirés des délibérations du projet de résolution, il est 19h03.

CA-2205-073

SUR PROPOSITION DUMENT FAITE par monsieur Yves Galipeau, **ET APPUYÉE** de madame Anik Truchon, il est résolu à l'unanimité que l'allocation attribuée pour le taux du kilométrage auprès du Centre de services scolaire des Chic-Chocs passe de 0,45\$/km à 0,52\$/km rétroactive à partir du premier (1^{er}) avril 2022.

Madame Isabelle Gagné, Madame Cindy Vallée et Monsieur David Smith sont de retour en séance tenante, il est 19h10.

6.0 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

Aucun point.

7.0 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES, DE L'APPROVISIONNEMENT ET DU TRANSPORT SCOLAIRE

Monsieur David Smith, directeur du Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport scolaire, présente le point de ce service.

7.1 Réfection de la salle électrique de l'école de l'Escabelle

CONSIDÉRANT l'approbation du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur concernant le financement requis à la réalisation des projets Maintien des bâtiments et Résorption du déficit de maintien 2020-2021.

VU l'appel d'offres public diffusé sur le Système Électronique d'appel d'offres (SÉAO) ;

CONSIDÉRANT les offres reçues:

SOUSSIONNAIRE	PROVENANCE	MONTANT (AVANT TAXES)	MONTANT (APRÈS TAXES)	CONFORME	RECOMMANDATION
Marin Construction Inc.	Ste-Anne-des-Monts	338 500 \$	389190.38 \$	OUI	non
CRB construction Inc.	Matane	283 450 \$	325896.64 \$	oui	oui

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme VRA architectes, experts professionnels dans le dossier;

CA-2203-074

SUR PROPOSITION DUMENT FAITE par monsieur Yves Galipeau, **ET APPUYÉE** de madame Cindy Vallée, il est résolu à l'unanimité de retenir les services de CRB construction Inc., pour les travaux de réfection de la salle électrique de l'école de l'Escabelle au montant de 283 450, 00 \$ taxes non incluses, (325 896,64 \$, avec taxes), et de mandater le directeur du Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transports scolaire à signer pour et au nom du Centre de services scolaire Chic-Chocs tous les documents requis à la réalisation des travaux et de modifier au besoin les échéances au devis selon les exigences ministérielles durant la gestion de la crise pour la COVID-19.

8.0 SERVICE DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Aucun point.

9.0 SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Aucun point.

10.0 INFORMATION ET CORRESPONDANCE

10.1 Correspondance de la présidence

La présidente fait la lecture des correspondances reçues.

- Correspondance de M. Frédéric Côté, comité de parents

10.2 Correspondance de la direction générale

La directrice générale par intérim fait la lecture de la correspondance reçue.

- Ministère de l'enseignement supérieur
- Présidente du comité de parents

11.0 DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question du public.

12.0 FIN DE LA RENCONTRE

12.1 Levée de la rencontre

CA-2205-075

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE par madame Chantal Dufort, **ET APPUYÉE** de monsieur David Smith, il est résolu de lever l'assemblée à 19 h 20.

Julie Pariseau
Présidente de la rencontre

Yves Marcotte
Secrétariat général